



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

FAITS DE MATCH

PROCES-VERBAL N° 15 - MAI 2020 -

SECTION LOIS DU JEU

Réunion téléphonique du : 14 mai 2020

Membres participant à la réunion téléphonique : MM Eric AUGER, Jean-Pierre DUBREUIL et Gérard DUVAL

Secrétaire de séance : Mme Michèle LE BASTARD

§§§§

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel du DFSM dans un **délai de 3 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

DOSSIER EXAMINE

MATCH n°21781547 : AS GOURNAY EN BRAY 2 / AL TOURVILLE LA RIVIERE FC 1 - Seniors après-midi - D 3 - Poule D - 09 février 2020.

Le match a été arrêté à la 78^{ème} minute par l'arbitre officiel suite à la sortie délibérée de quatre joueurs de l'équipe de l'**AL TOURVILLE LA RIVIERE FC 1** ayant pour conséquence que cette équipe ne comportait plus que sept joueurs sur le terrain. Le score était de 6 buts à 0 en faveur de l'équipe de l'**AS GOURNAY EN BRAY 2**.

La Commission, jugeant en premier ressort, a bien pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

- Considérant que l'arbitre a jugé que les conditions atmosphériques (vent) permettaient la poursuite de la rencontre malgré les réclamations répétées de l'équipe de l'**AL TOURVILLE LA RIVIERE FC 1** (joueurs et dirigeants),
- Considérant que seul l'arbitre peut déclarer un terrain impraticable en raison de mauvaises conditions atmosphériques,
- Considérant que suite à la sortie délibérée de quatre de ses joueurs l'équipe de l'**AL TOURVILLE LA RIVIERE FC 1** ne comportait plus le nombre minimum de joueurs pour la poursuite de la rencontre,
- Considérant que la partie n'a pas eu sa durée réglementaire,

La Commission dit que l'arbitre a fait une juste application des lois du jeu.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME ☎ : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE ☎ : 02.35.82.91.15

Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE ☎ : 02.32.74.93.40



La Commission transmet le dossier aux autres Commissions compétentes pour suite à donner en ce qui les concerne.

Mme Michèle LE BASTARD
Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre DUBREUIL
Responsable de la Section Lois du jeu

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME ☎ : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE ☎ : 02.35.82.91.15

Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE ☎ : 02.32.74.93.40